



Barème REVIS maximal par communauté domestique
valable à partir du 01.11.2018

	NI 100	NI 814,40
frais commun du ménage	88,25	718,71 €
frais commun du ménage avec enfant(s)	101,49	826,53 €
adulte	88,25	718,71 €
enfant	27,40	223,15 €
enfant dans ménage monoparental	35,50	289,11 €

Allocation d'inclusion maximale	NI 100	NI 814,40
un adulte	176,50	1.437,42 €
un adulte + un enfant	225,24	1.834,36 €
un adulte + deux enfants	260,74	2.123,47 €
un adulte + trois enfants	296,24	2.412,58 €
un adulte + quatre enfants	331,74	2.701,70 €
un adulte + cinq enfants	367,24	2.990,81 €
deux adultes	264,75	2.156,13 €
deux adultes + un enfant	305,39	2.487,10 €
deux adultes + deux enfants	332,79	2.710,25 €
deux adultes + trois enfants	360,19	2.933,39 €
deux adultes + quatre enfants	387,59	3.156,54 €
deux adultes + cinq enfants	414,99	3.379,68 €
trois adultes	353,00	2.874,84 €
trois adultes + un enfant	393,64	3.205,81 €
trois adultes + deux enfants	421,04	3.428,95 €
trois adultes + trois enfants	448,44	3.652,10 €
trois adultes + quatre enfants	475,84	3.875,25 €
trois adultes + cinq enfants	503,24	4.098,39 €